



E/ECA/COE/35/15
AU/STC/FMEPI/EXP/15(II)
Distr. générale
15 mars 2016

Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
Trente-cinquième réunion

Union africaine
Comité d'experts
Deuxième réunion

Neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Réunion du Comité d'experts
Addis-Abeba, 31 mars – 2 avril 2016

Rapport de la septième Réunion ordinaire du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'Union africaine. [version finale]

Introduction

1. La septième Réunion ordinaire du Sous-comité de l'Union africaine des Directeurs généraux des Douanes (AUSCDGC) s'est tenue les 24 et 25 septembre 2015 au Palais du Peuple, à Kinshasa (République démocratique du Congo), sous le thème : « **Gestion coordonnée des frontières : promotion de la sécurité et de la facilitation du commerce** ».

Participation

2. Ont pris part à la Réunion les États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Namibie, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe. Étaient présentes les Communautés économiques régionales et les organisations internationales ci-après : CEN-SAD, COMESA, EAC, CEEAC, IGAD, SADC, CNUCED et OMC. La liste des participants est jointe en Annexe I.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion

Allocution de M. Deo Rugwiza Magera, Directeur général des Douanes et Accises de la République démocratique du Congo

3. Le Directeur général des Douanes et Accises de la République démocratique du Congo a souhaité la bienvenue à tous ses pairs et aux participants à la septième Réunion du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'Union africaine, qui s'est tenue sous le thème « Gestion coordonnée des frontières : promotion de la sécurité et de la facilitation du commerce ». Le Directeur général a noté que le thème de la Réunion de cette année, qui met l'accent sur la gestion coordonnée des frontières, est lié à l'objectif de création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). L'efficacité d'une Zone de libre-échange (ZLE) est tributaire de la libre circulation des biens et services et de la coopération entre les Administrations douanières communautaires. Le thème est également conforme à l'Accord de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges commerciaux, qui encourage la coopération entre les agences frontalières, la coopération bilatérale entre pays voisins, et qui appuie la coopération multilatérale entre les États membres.

4. Il a invité les États membres à définir une stratégie qui énonce clairement les voies et moyens de supprimer les obstacles tarifaires et non tarifaires. La mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges aide à promouvoir le commerce et à améliorer l'efficacité de la logistique internationale et de la chaîne d'approvisionnement.

5. Parlant des initiatives nationales de la RDC en vue de faciliter les échanges commerciaux, le Directeur général a informé la Réunion que depuis 2010, la République démocratique du Congo aligne ses procédures douanières sur la Convention de Kyoto révisée (CKR) de l'OMD. Il a également indiqué que l'Accord de l'OMC sur la facilitation du commerce contient des dispositions sur l'échange d'informations, la mise en place d'un guichet unique et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). La République démocratique du Congo a signé un accord avec la République- unie de Tanzanie, visant à simplifier le transit des marchandises en provenance du port de Dar es-Salaam en Tanzanie vers la République démocratique du Congo. Des efforts sont déployés pour signer des accords similaires avec d'autres pays voisins tels que le Kenya pour faciliter un déplacement plus rapide des marchandises destinées à la RDC.

6. En conclusion, il a remercié le Président et les membres du Bureau sortants pour leur travail et leurs réalisations au cours de leur mandat.

Allocution de M. Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'Organisation mondiale des Douanes

7. Dans son allocution, Dr Kunio Mikuria, Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes, a remercié le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo pour l'accueil chaleureux qu'ils lui ont réservé, ainsi qu'à toutes les délégations à la Réunion. Il a également félicité les douanes de la RDC pour les diverses mesures de réforme et de modernisation mises en place depuis 2010 avec l'adoption d'un nouveau code des douanes, qui est aligné sur la Convention de Kyoto révisée. Le Secrétaire général a informé la Réunion que l'OMD aide la RDC à adhérer à la Convention de Kyoto révisée, surtout en matière de renforcement des capacités de ses ressources humaines.

8. Abordant le thème de la Réunion, « Gestion coordonnée des frontières : promotion de la sécurité et de la facilitation du commerce », le Secrétaire général a souligné l'importance du thème tant pour la réalisation des objectifs

de développement durable de l'ONU que pour celle des objectifs du Programme de l'Union africaine visant à stimuler le commerce intra-africain. Il a souligné la contribution de la gestion coordonnée des frontières, du guichet unique et de l'interconnectivité à la facilitation du commerce et au renforcement de la sécurité, compte tenu de l'émergence de la chaîne d'approvisionnement au plan mondial et de la criminalité internationale organisée. Il a ensuite conclu en soulignant l'importance de la volonté politique, de la coopération transfrontalière, et de la disponibilité de technologies appropriées pour la mise en œuvre de ces importantes mesures.

Allocution de S.E. M^{me} Fatima Haram Acyl, Commissaire chargée du Commerce et de l'Industrie de la Commission de l'Union africaine (CUA)

9. Le discours de la Commissaire a été lu en son nom par M^{me} Treasure Maphanga, Directrice du Département du Commerce et de l'Industrie, qui a transmis à la Réunion les regrets de la Commissaire de n'avoir pu assister à la septième Réunion du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'Union africaine, en raison d'autres engagements. Toutefois, elle a souhaité aux directeurs généraux plein succès dans leurs délibérations.

10. Vous trouverez en Annexe II du présent rapport, l'intégralité du discours.

Allocution de S.E. M. Henri Yav Mulang, Ministre des Finances de la République démocratique du Congo

11. Son Excellence Henri Yav, Ministre des Finances de la République démocratique du Congo a souhaité la bienvenue à tous les délégués à Kinshasa et à la septième Réunion des Directeurs généraux des Douanes et a remercié l'Union africaine d'avoir choisi la RDC comme pays d'accueil de la Réunion. Il a souligné la pertinence du thème de la Réunion qui soutient et mène à l'établissement de la Zone de libre-échange continentale. Il a insisté sur le rôle de la gestion coordonnée des frontières dans la facilitation du commerce et intégration régionale, ainsi que l'importance de la coopération entre les divers services de douanes. À cet égard, il a mis l'accent sur la nécessité de parvenir à une politique commune qui tienne compte des intérêts internationaux et des intérêts internes spécifiques, tout à la fois, et aussi d'une stratégie claire pour sa mise en œuvre.

12. Le ministre a souligné que la RDC est membre de divers groupements économiques régionaux, notamment de la région des Grands Lacs, de la CEEAC, du COMESA et de la SADC, et qu'en plus de l'élimination des obstacles au commerce, le pays est étroitement engagé dans des accords bilatéraux. S.E. Henri Yav s'est dit ému par la présence du Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes et a appelé à la poursuite de l'assistance technique pour la mise en œuvre des divers programmes des administrations douanières. Il a ensuite déclaré officiellement ouverte la septième Réunion du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'Union africaine.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

13. Le Bureau de la Réunion a été constitué comme suit :

Président	-	RDC	
Vice-président	-	Zimbabwe	
Rapporteur	-	Burundi	
Amis du Président			
	-	Région Ouest/centre de l'OMD	Cameroun
	-	Région Est/australe de l'OMD	Afrique du Sud

Point 3 de l'Ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

14. L'ordre du jour a été adopté sans amendement et est joint en Annexe III.

Point 4 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

15. Les participants ont adopté le programme de travail suivant tel que proposé par la Commission :

Matinée : 9 heures – 13 heures
Après-midi : 14h30 – 18 heures

Point 5 de l'ordre du jour : Communication du Président sortant

16. Dans la présentation de son rapport, le Président sortant, M. Jean Alfred ONANGA a exprimé sa gratitude au Sous-comité pour l'orientation donnée à son administration. Il a ensuite souligné les principales activités menées sous sa présidence, dont notamment :

- (i) la présentation du rapport de la sixième Réunion de l'AUSCDGC, aussi bien à la Conférence des ministres du Commerce de l'UA qu'à la Réunion conjointe des ministres africains des Finances et de la Planification économique ;
- (ii) la présidence des ateliers suivants :
 - a. la première Réunion des Experts des Douanes sur la mise en œuvre du Guichet unique en Afrique ;
 - b. la deuxième Réunion des Experts des Douanes de l'Union africaine sur la gestion coordonnée des frontières ; et
 - c. le premier Forum des Experts des Douanes de l'Union africaine sur la Facilitation du Commerce.
- (iii) la représentation du Sous-comité à la célébration de la Journée africaine de la Fonction publique.

17. Il a également souligné les nombreux défis au cours de son mandat, notamment le manque de ressources adéquates, qui a limité la participation des États membres aux diverses activités organisées au cours de la période considérée.

18. En conclusion, il a recommandé à la Commission de l'Union africaine d'élaborer des plans de mise en œuvre pour accompagner toutes les activités organisées sous la houlette du Sous-comité.

19. La Réunion a pris note du rapport du président sortant.

Point 6 de l'Ordre du jour : Présentation de la Direction des Douanes de la République démocratique du Congo

20. Un représentant de la Direction des Douanes des Services des Douanes et des Accises de la République démocratique du Congo a fait un exposé, soutenu par une projection vidéo sur la mission, les objectifs et les activités menées par cette institution. De la présentation, il est ressorti que les activités menées par l'Administration des Douanes sont conformes aux objectifs fixés par la Commission de l'Union africaine dans le domaine de la gestion coordonnée des frontières, et aussi sur la facilitation du commerce. La Réunion a pris note de la présentation.

Point 7 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la Réunion des Experts des Douanes

21. Le Président de la Réunion des Experts a présenté les conclusions de la Réunion à l'examen des Directeurs généraux. Les Directeurs généraux ont pris note du rapport des Experts et les ont félicités de leur travail avant de formuler les remarques suivantes :

- (i) il faudrait mobiliser suffisamment de ressources pour assurer que toutes les parties prenantes soient impliquées dans la mise en œuvre du système de guichets uniques ;
- (ii) pour une mise en œuvre effective de guichets uniques, il pourrait être nécessaire pour les parties prenantes concernées de signer des accords de prestations de services afin de surveiller les performances du système de guichets uniques ;
- (iii) il pourrait être nécessaire de désigner un organe directeur pour la mise en œuvre de guichets uniques, afin d'assurer une approche coordonnée.

Point 8 de l'ordre du jour : Échange de points de vue sur le thème de la Réunion : « Gestion coordonnée des frontières : promotion de la sécurité et de la facilitation du commerce ».

22. Le Directeur du Département du Commerce et de l'Industrie de la Commission de l'Union africaine, a introduit la discussion sur le thème de la Réunion : « Gestion coordonnée des frontières : promotion de la sécurité et de la facilitation du commerce ». À sa suite, un représentant de la Commission de l'Union africaine a fait un exposé qui a informé la Réunion que la Commission est en train d'élaborer une stratégie de gestion des frontières (GF) visant à servir d'instrument pour assurer l'équilibre de la circulation légale et facile des biens et des personnes, et la nécessité de renforcer la sécurité aux frontières. Le projet de Stratégie repose sur trois piliers: (i) la coopération et la coordination, (ii) le renforcement des capacités et (iii) la participation communautaire. La Réunion a été également informée des travaux en cours pour intégrer des éléments sur la facilitation du commerce et le commerce informel transfrontalier dans le Projet de Stratégie.

23. La Réunion a en outre entendu les interventions du Secrétaire général de l'OMD, de représentants de la SADC et du COMESA, ainsi que celles des Directeurs généraux de l'Ouganda, du Cameroun, de la République

démocratique du Congo et de l'Afrique du Sud sur leurs expériences et initiatives concernant le thème de la Réunion.

24. Les points suivants ont été relevés par les panélistes :

- (i) L'importance de la gestion coordonnée des frontières pour la facilitation du commerce et la sécurité nationale ;
- (ii) La nécessité pour les administrations douanières de collaborer étroitement avec d'autres organes de contrôle aux frontières, notamment aux plans national, régional et international, afin de favoriser la mise en œuvre de la gestion coordonnée des frontières ;
- (iii) La nécessité pour la mise en œuvre effective de la gestion coordonnée des frontières, de sensibiliser les parties prenantes concernées afin de les amener à apprécier l'importance de la Gestion coordonnée des frontières (GCF) ; et
- (iv) L'existence de différentes approches à la mise en œuvre de la GCF, notamment en mettant l'accent sur les principaux corridors de transport et aussi sur les postes-frontières uniques.

25. À la suite des discussions sur les interventions des panelistes, les observations suivantes ont été formulées :

- (i) L'importance de la volonté politique aux plans continental, régional et national pour la mise en œuvre de la gestion coordonnée des frontières.
- (ii) La nécessité d'un cadre juridique, surtout au plan national, pour la bonne mise en œuvre de la GCF. Ce cadre juridique doit :
 - favoriser la coopération entre divers organes aux frontières ;
 - encourager la coopération transfrontalière ; et
 - être fondé sur les conventions et accords internationaux tels que le Cadre de Normes SAFE et la CKR.
- (iii) La nécessité d'infrastructures adéquates et de l'utilisation de technologies appropriées pour appuyer la mise en œuvre de la GCF.
- (iv) La nécessité d'une stratégie de mise en œuvre, accompagnée d'un mécanisme clair de suivi et d'évaluation convenu par les parties prenantes pour la mise en œuvre de la GCF.
- (v) L'utilisation de techniques de gestion des risques permettra d'établir un juste équilibre entre la facilitation du commerce et la sécurité.
- (vi) La nécessité de mettre en œuvre des accords de niveaux de prestations de services en tant qu'instruments de suivi de l'efficacité de la GCF en vue d'assurer son efficacité.

26. Ensuite, la Réunion a formulé les recommandations suivantes :

- (i) Que la CUA poursuive ses activités de plaidoyer sur la GCF avec les organes directeurs pertinents de l'UA pour assurer la volonté politique au plan continental.
- (ii) Que les administrations douanières sensibilisent les autres agences au concept de la GCF et à ses avantages.

- (iii) Que les États membres disposés à mettre en œuvre la GCF puissent commencer par établir des comités inter-agences à même de piloter le processus.
- (iv) Que les États membres s'engagent et sensibilisent les autres parties prenantes, notamment les communautés frontalières, aux avantages de la GCF, de manière à recueillir leur adhésion.
- (v) Que les États membres et les communautés économiques régionales partagent des lignes directrices sur la mise en œuvre de la GCF.

Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses

27. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Point 10 de l'ordre du jour : Date et lieu de la huitième Réunion du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'UA

28. La huitième session ordinaire du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'Union africaine, se tiendra au Zimbabwe du 19 au 23 septembre 2016.

Point 11 de l'ordre du jour : Adoption du rapport et des recommandations de la Réunion

29. La Réunion a adopté son rapport avec amendements, et les recommandations sont jointes en Annexe IV au présent rapport.

Point 12 de l'ordre du jour : Motion de Remerciements

30. Le délégué de la République-Unie de Tanzanie a présenté une motion de remerciements au nom des participants. Il a remercié le Gouvernement de la République démocratique du Congo, pour avoir accueilli la Réunion et pour son hospitalité. Le représentant a conclu en remerciant la Commission de l'Union africaine et l'OMD pour avoir permis la tenue de cette réunion.

Point 13 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

31. Dans son allocution de clôture, la Directrice du Département du Commerce et de l'Industrie a félicité les Directeurs généraux des Douanes pour la réussite de leur Réunion. Elle a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République démocratique du Congo pour avoir accueilli la Réunion. Elle a conclu en souhaitant à tous les participants un bon retour dans leurs pays respectifs.

32. Le Directeur de cabinet du Bureau du Ministre des Finances de la République démocratique du Congo, au nom du Ministre, a remercié les Directeurs généraux et tous les participants, d'être venus à Kinshasa participer à la septième Réunion de l'AUSCDGC. Il s'est réjoui de la qualité du travail accompli au cours de la Réunion. Après avoir souhaité à tous les participants un bon retour dans leurs pays respectifs, il a déclaré la septième Réunion des Directeurs généraux officiellement close.

ANNEXE IV

Recommandations de la septième réunion ordinaire du sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'ua

NOUS, le Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'Union africaine, réuni à Kinshasa (République démocratique du Congo) les 24 et 25 septembre 2015, pour notre septième session ordinaire,

Recommandons ce qui suit :

A. Sur la mise en place de guichets uniques dans les administrations douanières africaines

États membres

- (i) Dans l'élaboration de programmes de mise en œuvre de guichets uniques, les États membres pourraient s'inspirer d'évaluations par les pairs menées par l'Alliance africaine pour le Commerce électronique (AACE) dans certains pays ;
- (ii) Ils pourraient envisager d'adopter une approche par étapes au début de la mise en œuvre de guichets uniques de communautés portuaires, au passage au guichet unique interne, et ensuite au guichet unique des opérations transfrontalières.

Communautés économiques régionales (CER)

- (i) Les CER devraient élaborer des stratégies de mise en place de guichets uniques régionaux ;
- (ii) Elles devraient mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de guichets uniques en collaboration avec la CUA et les partenaires au développement ;
- (iii) Elles devraient renforcer leurs capacités internes pour appuyer la mise en place de guichets uniques dans leurs États membres ;
- (iv) Elles devraient assurer le suivi et l'évaluation de la mise en place de guichets uniques dans leurs États membres.

Commission de l'Union africaine (CUA) et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

- (i) En s'inspirant de l'expérience de la CEEAC, La CUA et la CEA devraient sensibiliser les États membres à l'importance de guichets uniques en vue d'obtenir un soutien politique au niveau national, et
- (ii) D'aider à renforcer les capacités des États membres à mettre en œuvre des projets de guichet unique.
- (iii) La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'Alliance africaine pour le Commerce électronique, devrait mener une étude sur les différents systèmes de guichet unique afin de déterminer les avantages/inconvénients de leur mise en œuvre.

Organisations internationales (OMD, CNUCED, CEEAC, entre autres)

- (i) Les organisations internationales pourraient envisager d'aider les pays à entreprendre des études de faisabilité et à élaborer des feuilles de route pour la mise en place de guichets uniques ;

- (ii) Elles devraient aider les pays à trouver des solutions techniques appropriées pour la mise en œuvre de guichets uniques.

B. Sur la gestion coordonnée des frontières

Commission de l'Union africaine

- (i) La Commission de l'UA devrait identifier les meilleures pratiques et organiser une session spéciale avec toutes les agences frontalières afin d'examiner en profondeur le Projet de Stratégie de gestion des frontières de l'UA ;
- (ii) Elle devrait collaborer avec les CER sur les initiatives existantes de GCF afin d'éviter les doubles emplois ;
- (iii) Le Projet de Stratégie de gestion des frontières de l'UA devrait viser à intégrer les conventions pertinentes et à inclure d'autres stratégies existantes sur la gestion des frontières, et à assurer que les domaines de la facilitation des échanges, de la migration, de la paix et de la sécurité soient suffisamment couverts ;
- (iv) La Commission de l'UA devrait poursuivre ses activités de plaidoyer et chercher un appui politique pour la mise en œuvre de ses programmes de gestion coordonnée des frontières.

États membres de l'Union africaine

- (i) Les États membres devraient réviser et harmoniser leurs législations douanières nationales respectives avec les instruments douaniers et commerciaux internationaux, tels que la Convention de Kyoto révisée OMD et le Cadre de normes SAFE de l'OMD, l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges de l'OMD, et aussi la Stratégie de l'UA concernant la gestion des frontières ;
- (ii) Il devrait y avoir une coordination par les différents organismes travaillant aux frontières, à travers notamment l'interconnexion de leurs systèmes d'information respectifs ;
- (iii) Ils devraient partager les meilleures pratiques, surtout sur les expériences en matière de gestion coordonnée des frontières.

C. Sur le premier forum de facilitation des échanges commerciaux des experts en douanes de l'ua

- (i) Les recommandations du Forum devraient être présentées aux ministres africains du Commerce avant la dixième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Nairobi (Kenya) du 15 au 18 décembre 2015 ;
- (ii) La CUA devrait institutionnaliser le Forum et faire en sorte qu'il se tienne régulièrement ;
- (iii) La CUA pourrait envisager une stratégie de communication pour informer certaines parties prenantes qui ne sont pas alphabétisées, mais qui constituent une grande partie des commerçants transfrontaliers.

D. Sur l'interconnectivité des systèmes informatisés de dédouanement

Commission de l'Union africaine

- (i) La Commission de l'Union africaine devrait organiser une Réunion continentale des CER, des institutions de gestion de corridor, du secteur privé, des partenaires et autres décideurs, afin d'étudier globalement la question de l'interconnectivité ;
- (ii) Elle devrait convoquer une réunion du Groupe de travail technique qui élaborerait un plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie d'interconnectivité, avec des rôles et responsabilités spécifiques pour toutes les parties prenantes concernées.

Communautés économiques régionales

- (i) Les Communautés économiques régionales devraient envisager de mener des études approfondies sur chacun des couloirs transafricains de transit, afin de concevoir, le cas échéant, des infrastructures de corridor de transit, parallèlement aux initiatives d'interconnectivité ;
- (ii) Elles devraient intégrer le programme continental d'interconnectivité dans leurs plans de travail et ceux de leurs États membres ;
- (iii) Elles devraient élaborer des régimes et cadres juridiques et législatifs pour les échanges et les douanes, en appui de la mise en œuvre d'initiatives d'interconnectivité dans leurs États membres ;
- (iv) Elles devraient appuyer les mesures concernant les investissements et les stratégies de développement des capacités en matière d'interconnectivité ;

États membres

- (i) Les États membres devraient procéder à un examen des processus d'affaires existants pour tous les organismes publics concernés afin de les préparer à l'interconnectivité des initiatives et programmes ;
- (ii) Ils devraient adopter les normes internationales de l'OMC et de l'OMD pour les barrières non tarifaires, le modèle des données, la documentation et harmonisation en tant que principales composantes des initiatives d'interconnectivité ;
- (iii) Les États membres devraient s'efforcer de prendre les mesures nécessaires pour intégrer et mettre en œuvre des programmes et des initiatives sur l'interconnectivité, conformément aux feuilles de route et stratégies régionales et continentales.

Secteur privé

- (i) Le secteur privé devrait jouer un rôle de premier plan dans les projets d'interconnexion, au cours des rencontres nationales, régionales et continentales ;
- (ii) Il devrait s'engager à appuyer certains projets d'interconnectivité.

E. Sur la zone de libre-échange continentale

- (i) Le Président du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'UA devrait assister à la première Réunion du Forum de négociation de la ZLEC et mettre l'accent sur la nécessité pour l'AUSCDGC de participer à l'élaboration des arrangements institutionnels pour les négociations de la ZLEC ; et

- (ii) Suite à la recommandation de la sixième session du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'UA, pour que le Règlement intérieur de l'AUSCDGC soit amendé pour inclure le mandat du Comité technique douanier (CCT) de la ZLEC, les Directeurs généraux sont invités à réexaminer leurs règlements intérieurs, afin que le CTC fonctionne comme groupe de travail technique, au niveau des experts, qui relève de l'AUSCDGC.

F. Sur les questions diverses

- (i) La Commission de l'Union africaine devrait inclure un point de l'ordre du jour portant sur les questions diverses et sous lequel une mise à jour sera faite sur les recommandations qui auraient été faites lors des sessions précédentes.
- (ii) Évaluation des Recommandations.